

POLITIQUE SECTORIELLE

SECTEUR DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le Crédit Mutuel MABN finance les entreprises liées aux secteurs de la sécurité et de la défense nationale.

EXCLUSIONS

Le Crédit Mutuel MABN s'interdit le financement et l'offre de services bancaires auprès d'entités dont les activités sont liées aux armes controversées, non conventionnelles et de destruction massive. (*)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le Crédit Mutuel MABN regardera avec attention les sollicitations éventuelles émanant d'entreprises impliquées dans :

- La production, la vente, le stockage, la maintenance d'équipement ou toute activité exclusivement ou principalement en lien avec les services militaires de sécurité ou de police ;
- Des transactions avec des entreprises (ou équipements) de défense et de sécurité.

Une décision d'entrée en relation avec une nouvelle contrepartie incluse dans le périmètre de cette politique et ce dans le cadre strict des critères d'autorisation ci-dessus ne pourra être prise qu'après une analyse détaillée des activités du client dans les secteurs de la défense et de la sécurité. La décision d'octroi d'un financement à un client, dans le cadre strict des critères d'autorisation ci-dessus, ne pourra se prendre qu'à l'issue d'une analyse détaillée du projet.

VALIDATION DE LA POLITIQUE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

La présente politique défense et sécurité a été validée par le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN le 17 décembre 2022. Elle s'applique depuis le 1er janvier 2023 et fera l'objet d'une révision annuelle.

() En référence au règlement délégué 2022/1288 du 6 avril 2022 complétant le règlement 2019/2088*